

L'ACTU

ENQUÊTE

Quelles sont vos habitudes de consommation alimentaire ?

ÉCONOMIE

L'agglomération mobilisée pour la relance économique

AGIR ENSEMBLE

Des aides financières pour la rénovation de votre logement

LE DOSSIER

Christophe Arminjon

UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR
UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr

25 COMMUNES, UNE MÊME DYNAMIQUE

Allinges	Lully
Anthy-sur-Léman	Le Lyaud
Armoy	Margencel
Ballaison	Massongy
Bons-en-Chablais	Messery
Brenthonne	Nernier
Cervens	Orcier
Chens-sur-Léman	Perrignier
Douvaine	Sciez
Drailant	Thonon-les-Bains
Excenevex	Veigy-Foncenevex
Fessy	Yvoire
Loisin	

Le Magg' n°4 - Septembre 2020

Directeur de la publication : Christophe ARMINJON

Rédacteurs en chef : C. Blondet, C. Joly

Rédaction : BeVerb, service communication

Design & mise en page : Kalistene Anney

Impression : Fabrègue Imprimeur - Bois Joli BP 10 - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.
Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées)

Crédits Photos : Atelier Wolf et Associés : P.3 et p.23 (base nautique) ; C. Duc : p.27 (cirque) ; l'xalpDrônes : dossier (vue aérienne Douvaine) ; Odyssée ensemble & cie : p.27 (musique) ; P. Pastor : p.5 (hôpital) ; K. Schander : p.7 (danse) ; P. Thiriet : p.4 (marché), p.12 (rivière) ; Y. Tisseyre : p.3 (château, travaux), p.4 (zone d'activités économiques), p.5 (bus), p.6 (bureau information jeunesse), p.8 (GRP du littoral), p.9 (broyage déchets verts), Dossier (bus ; pépinière d'entreprises) ; p.20 (portage de repas, accueil du public, travaux), p.24 (sms), p.26 (assainissement), p.27 (forum) ; i-Stock : p.6 (ressourcerie), p.24 (logement) ; DR : p.3 (rénovation), p.7 (instruments), p.21 (restaurant), p.25 (J.L. Raunicher ; Promedif) ; Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais : p.9 (rivière) ; Pôle métropolitain du genevois français : p.22 (rénovation ; permanence) ; Thonon Agglomération : couverture, p.2 (édito), p.3 (conseil communautaire), p.5 (piste cyclable), p.7 (zone humide), p.9 (déchetterie) ; dossier (élus communautaires, quartiers d'été), p.20 (collecte des déchets), p.26 (Filly, collecte des déchets), p.27 (compostage).

Dépôt légal : octobre 2020

N° ISSN : 2677-8742

Tirage : 47 000 exemplaires



Pour rester connecté à l'actualité de Thonon Agglomération,

inscrivez-vous à la newsletter
sur www.thononagglo.fr
et suivez-nous sur



Edito



CHRISTOPHE ARMINJON,
PRÉSIDENT
DE THONON AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

Les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 vous ont permis, pour la première fois, de désigner directement vos représentants au sein de la communauté d'agglomération.

L'organe délibérant de Thonon Agglomération, composé de 54 conseillers communautaires issus de nos 25 communes, a ainsi gagné en légitimité démocratique.

“ La priorité sera clairement donnée à l'amélioration des services qui vous sont rendus au quotidien.

Pour accompagner cette montée en puissance de l'Agglomération, un cap clair doit être proposé par l'exécutif. Notre action s'articulera donc autour de trois axes forts :

- > Définir un projet de territoire fondé sur un intérêt communautaire propre, complémentaire de ceux des communes-membres ;
- > Optimiser la coopération intercommunale en redéfinissant, au besoin, le périmètre de nos activités pour plus d'efficacité et de solidarité ;
- > Développer de nouvelles synergies au sein du bloc communal, c'est-à-dire entre l'Agglomération et les communes, mais aussi entre communes.

En toute hypothèse, la priorité sera clairement donnée à l'amélioration des services qui vous sont rendus au quotidien.

Avec près de 90 000 habitants, notre territoire jouit d'une remarquable vitalité, renforcée par sa situation transfrontalière et la qualité exceptionnelle de son environnement naturel.

C'est pourquoi il nous faut assurer tout à la fois les conditions d'un développement pérenne et la préservation de votre qualité de vie.

Pour ce faire, nous aurons à cœur de créer les conditions d'un dialogue fructueux avec tous nos partenaires, en particulier nos voisins suisses et d'outre-Dranse.

Ainsi, le Chablais pourra-t-il agir dans l'unité qui lui a tant fait défaut par le passé.



SOMMAIRE

04 > 09

à LA UNE

- Économie : de nouveaux espaces commercialisés
- Transports : accompagner l'évolution de la ligne T71
- LE GRP DU LITTORAL EST BALISÉ

10 > 19

DOSSIER

Le conseil communautaire 2020-2026

20 > 21

à DAPTER NOTRE ACTION

- L'agglomération mobilisée pour la relance économique

22

à GIR ENSEMBLE

- Des aides financières pour la rénovation de votre logement

23

à (SA)VOIR

- La base nautique des Clerges bientôt renouvelée

24

à VOS CÔTÉS

- Logement social : l'agglomération vous accompagne

25

à CTEURS DE L'AGGLO

- Jean-Luc RAUNICHER

26

à ACTIONS

- Allinges : travaux d'assainissement au chef-lieu

27

à GENDA



ÉCONOMIE

De nouveaux espaces commercialisés

ZAEI DES BRACOTS À
BONS-EN-CHABLAIS

66 ENTREPRISES
920 EMPLOIS

PÔLE ÉCONOMIQUE
DE PERRIGNIER

58 ENTREPRISES
575 EMPLOIS



Lancés respectivement en 2016 et en 2018, les travaux d'aménagement et de viabilisation des zones d'activités économiques intercommunales de Planbois Parc à Perrignier et d'extension des Bracots à Bons-en-Chablais seront terminés d'ici cette fin d'année. Au total, ce sont plus de 14 hectares qui seront ouverts pour favoriser le développement et l'innovation économiques, offrant des solutions d'implantation aux entreprises et permettant le confortement et la création d'emplois sur l'agglomération. **Si la plupart des parcelles font d'ores et déjà l'objet d'options, des opportunités restent à saisir.**

Plus d'infos : 04 50 31 25 00

L'AGGLO PASSE À TABLE !

QUELLES SONT VOS HABITUDES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE ?



URBANISME

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LE BAS-CHABLAIS

Vous avez un projet de construction ou de rénovation d'une habitation dans l'une des 17 communes du secteur du Bas-Chablais ? Ce sont désormais les règles du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) – opposable depuis le 13 mars 2020 dernier – qui s'appliquent pour instruire votre demande d'autorisation.

Les documents qui s'y rapportent – et notamment les règlements écrits et graphiques – sont consultables sur le site www.thononagglo.fr.

*Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire.



Vous êtes plutôt salade en terrasse, raclette à la maison, un peu des deux ?

Thonon Agglomération vous invite à répondre à une enquête sur vos habitudes de consommation alimentaire. Vos réponses contribueront à définir les orientations du futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont l'objectif est simple : mobiliser le plus d'habitants possible en faveur du développement d'une agriculture locale et d'une alimentation saine et accessible à toutes et tous.

Cette enquête est accessible sur www.thononagglo.fr jusqu'au 15 octobre.



TRANSPORTS

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA LIGNE T71

Le saviez-vous ? Depuis le 1^{er} juin 2020, la ligne de cars qui relie Thonon-les-Bains à Genève, via Douvaine, n'est plus du ressort de la Région Auvergne Rhône Alpes sur sa partie française, mais de celui de Thonon Agglomération*. En concertation avec l'État de Genève, l'agglomération peut ainsi à présent directement intervenir dans la définition des horaires de cette ligne transfrontalière. Elle participe aussi à son financement. L'enjeu est important car la fréquentation de la T71 ne cesse d'augmenter : en 2019, 367 001 voyageurs l'ont empruntée.

*Cette ligne reste organisée et gérée par le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) des TPT (transports publics transfrontaliers), auquel adhère à présent Thonon Agglomération.



La piste cyclable ViaRhôna se dessine à Anthy-sur-Léman



Lancés en juillet dernier, les travaux devraient se prolonger jusqu'en février 2021.

Mis en œuvre en trois étapes, le chantier aboutira à la création de 2,2 nouveaux kilomètres de l'itinéraire cyclable Via Rhôna, relié à l'est avec la ville de Thonon-les-Bains. La première phase des travaux qui se terminera

d'ici octobre dans le centre-village facilitera la desserte à vélo du nouveau groupe scolaire. Les travaux se poursuivront ensuite route du Lavoret en direction de Séchex, puis, enfin, rue des Savoyances.

S'INFORMER

Thonon Agglo connectée

Si "hashtag", "followers", "story", "live", sont pour vous des termes familiers, vous ne serez pas surpris de savoir que Thonon Agglomération a rejoint depuis quelques mois les réseaux sociaux ! Si non, mais que vous êtes curieux et sensible au développement du territoire, alors n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux. Avec ses informations en temps réel sur tous vos services (déchets, mobilité...) et les projets de l'agglomération, la page Facebook comptabilise déjà plus de 900 abonnés. Des photos et vidéos vous dévoileront les coulisses de l'agglomération. Sur LinkedIn, de nombreuses offres d'emploi sont régulièrement publiées ; peut-être l'occasion pour vous de nous rejoindre et de participer au développement de Thonon Agglomération !



Thonon Agglo



Thonon Agglo



Thonon Agglomération

LE CHIFFRE
697 625 €



ont été versés, en avril, par l'agglomération au titre de sa participation à la réhabilitation partielle des Urgences des Hôpitaux du Léman (sur les 2 750 000 € de coût prévisionnel du projet). Cet engagement traduit son souci de maintenir et développer les services publics de proximité ainsi que sa volonté de garantir l'offre de soins sur l'agglomération.

C'EST MAINTENANT !

**SEMAINE
EUROPÉENNE
DE LA MOBILITÉ**

Vous utilisez régulièrement les transports collectifs ? Ou pas encore mais cela peut vous y encourager ?

Du 16 au 22 septembre 2020, bénéficiez d'une offre promotionnelle* pour la souscription d'abonnements mensuels et/ou annuels aux réseaux urbain (BUT) et interurbains de l'agglomération, ainsi qu'au funiculaire de Thonon-les-Bains.

Une remise de 50 % est accordée pour tout nouvel abonné**, et de 20 % pour tout renouvellement d'abonnement, dans la limite d'un abonnement par personne.

* Hors tarification Léman Pass
** Usager n'ayant pas détenu un abonnement depuis plus de 2 années.

Infos et détails de l'offre sur www.thononagglo.fr

► **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
**Une forte mobilisation
autour du projet de ressourcerie**



Valoriser et réemployer plus de déchets : c'est l'objectif du futur Pôle ressourcerie du Chablais.

Celui-ci s'appuiera notamment sur les déchetteries intercommunales pour y puiser tous objets réparables/réutilisables. Ce projet mobilise dans le Chablais un collectif d'acteurs locaux, regroupant des citoyens, des structures œuvrant autour de l'économie sociale et solidaire, et des intercommunalités. Thonon Agglomération a un rôle majeur puisqu'elle a pris en charge depuis plusieurs

mois la location d'un bâtiment de 1 500 m² situé dans l'Espace Léman à Anthy-sur-Léman. Elle a aussi financé l'étude de faisabilité du projet. Après avoir confirmé l'intérêt de ce dernier, la seconde phase de cette étude, qui se termine, doit valider les filières retenues, la faisabilité économique, et les outils juridiques et administratifs à déployer pour la mise en œuvre opérationnelle de ce pôle dont la mise en place devrait prendre environ 18 mois.

Plus d'infos : communication@recyclerie-chablais.org



JEUNESSE

Feu vert pour la labellisation !

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) a obtenu au printemps le renouvellement de sa labellisation par les services de l'État avec un avis "très favorable".

Une reconnaissance nationale de la qualité du service rendu, démontrant la capacité du BIJ à proposer aux jeunes un accompagnement individualisé et adapté. Plus que jamais, Thonon Agglo entend rester active pour une jeunesse autonome et citoyenne !

INSTANTANÉ



DES ZONES HUMIDES PRÉSERVÉES

Répartis sur 23 sites dans toute l'agglomération, 31 hectares de zones humides sont continuellement entretenus. Réserves de biodiversité, remparts contre les inondations, espaces de respiration propices aux promenades en famille... Ces lieux de nature préservée ont chacun leurs atouts.

ENSEMBLE

Tous artistes !

Le collectif d'artistes Odyssée ensemble & cie est en résidence dans toute l'agglomération jusqu'en juin 2021. Dans les écoles, les lieux culturels, les espaces de quartiers, les MJC ou tout simplement dans la rue, ils vous proposent de les rejoindre sur scène... Une belle occasion de découvrir la création artistique, de plonger dans l'univers coloré et vitaminé de la compagnie, d'embarquer pour une grande et belle odyssée... Un spectacle final avec tous les participants clôturera la résidence.

Vous êtes déjà convaincu ? Rejoignez la compagnie en vous faisant connaître sur contact@odyssee-le-site.com



L'AGGLO LAURÉATE

LE PROJET DE BUS FRANCE SERVICES RETENU !



Soucieuse d'être présente au cœur des quartiers comme au centre

des villages, Thonon Agglomération travaille à la mise en place d'une structure France Services mobile. Un bus assurerait des permanences polyvalentes et itinérantes pour permettre aux usagers de procéder aux principales démarches du quotidien en un lieu unique. Complémentaire aux démarches déjà entreprises quant à l'installation d'une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains et d'une maison France Service à Douvaine, ce projet vient de recevoir le soutien de l'État estimant la démarche "innovante et adaptée aux besoins des usagers". À suivre...



DU 12 AU 23 OCTOBRE

Festival des P'tits Malins

Le Festival des P'tits Malins reprend ses quartiers aux quatre coins de l'agglomération. Les ingrédients de la fabuleuse potion restent inchangés : des spectacles pour rêver, rire, réfléchir, des ateliers pour créer, des livres pour s'évader et des jeux pour s'amuser ! Un breuvage à déguster entre copains ou en famille, proposé par la Maison des Arts du Léman avec le soutien de Thonon Agglomération. Programme complet sur www.mal-thonon.org

À vos randonnées, le GRP du Littoral du Léman est balisé !

Le sentier du GRP (Grande Randonnée de Pays) du Littoral du Léman, allant de Saint-Gingolph à Chens-sur-Léman, a été restauré et balisé par Thonon Agglomération et la CCPEVA [Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance]. Ce travail a été effectué dans le cadre de leur schéma directeur départemental de la randonnée respectif.

D'une longueur de 92 km (dont 53 km sur le territoire de l'Agglomération), ce sentier comporte entre 4 et 7 étapes d'une moyenne de 13 km. Des supports de communication sont en cours de réalisation avec le concours des partenaires (Conseil Départemental de Haute-Savoie, Offices du Tourisme du territoire, Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais, Comité départemental de la randonnée pédestre et Fédération française de randonnée).



Le sentier réjouira tous les marcheurs alternant sentiers forestiers, panoramas à couper le souffle, plages et étapes urbaines (à Thonon-les-Bains notamment).



BONS-EN-CHABLAIS

Nouvelle déchetterie à l'automne



Sur 7 000 m², la construction de la nouvelle déchetterie dans la zone des Bracots, à Bons-en-Chablais, s'achèvera à la fin du mois de novembre. Avec ses 14 bennes, ses nouvelles filières de collecte (meubles, déchets électroniques) compatibles avec la prochaine ressourcerie et ses locaux de stockage adaptés (huile, pneus, lampes, néons, etc.), ce nouvel équipement vous accueillera dans de bonnes conditions pour tous vos dépôts. Cette déchetterie sera accessible à tous les habitants du territoire.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

LA BASSE DRANSE BIENTÔT SÉCURISÉE



fondateur pour l'agglomération dans l'exercice de sa mission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations).

Les travaux de sécurisation de la Basse Dranse seront lancés en 2021.

À Thonon-les-Bains, un système d'endiguement capable de faire face aux risques inondations particulièrement présents au niveau des locaux de l'APEI sera réalisé. **Le coût global de l'opération s'élève à près de 5,5 M€.**

Ces aménagements constitueront un acte



Broyage de déchets verts :
inscrivez-vous à la
campagne d'automne



Chaque année, environ 19 000 tonnes de déchets verts et de cuisine sont produites sur notre territoire. Pour les branchages les plus encombrants, un service de broyage gratuit à domicile est proposé aux particuliers (pour les volumes compris entre 2m³ et 25m³). Pour limiter vos déplacements en déchetterie et pouvoir utiliser le broyat obtenu dans votre jardin, inscrivez-vous dès aujourd'hui sur www.thononagglo.fr

Que faire des gros cartons ?

Vous devez obligatoirement les apporter en déchetterie ! Déposés avec les ordures ménagères ou le tri sélectif, ils perturbent considérablement la collecte et ne pourront être recyclés, qui plus est lorsqu'ils sont exposés à la pluie. Seuls les très petits cartons bruns peuvent être déposés dans le bac jaune, sous réserve que l'ouverture le permette ou que le couvercle puisse être bien refermé. Leurs côtés ne doivent pas dépasser 40 cm, à l'exemple d'une boîte à pizzas, et ils doivent être bien vidés et pliés. De nouveaux conteneurs dédiés à la collecte du carton seront par ailleurs prochainement installés dans certains secteurs, comme cela est déjà le cas dans quelques communes de l'agglomération.

CHRISTOPHE ARMINJON,
PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMÉRATION

“Nous devons travailler pour un territoire et non pour une addition de communes”

“ CHAQUE ÉLU, MAIRE OU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE, DOIT S'APPROPRIER SON AGGLOMÉRATION.



Christophe Arminjon, maire de Thonon-les-Bains, a été élu président de Thonon Agglomération par le conseil communautaire, le 15 juillet dernier. Dans ce premier entretien, le président partage sa vision du territoire et le travail qu'il entend mener tout au long du mandat 2020-2026.

“

Vous venez d'être élu *Président de l'Agglomération*. Que vous inspire ce passage au premier plan d'une organisation que vous connaissez bien ?

J'ai effectivement vécu la période de constitution de cette communauté d'agglomération et ses débuts n'ont pas toujours été simples, tant administrativement que techniquement. Sur le plan politique, il était difficile de s'engager davantage, faute de vision commune et de projet de territoire partagé. Nombre d'entre nous continuaient à défendre leur commune sans percevoir les avantages d'une vision globale du territoire. Dans ce contexte, il m'a semblé indispensable que le maire de la ville-centre prenne l'initiative. Pour fédérer mes pairs, j'ai souhaité leur donner des gages. J'ai rencontré chaque maire, en tête à tête. Nous nous sommes ensuite réunis à vingt-cinq pour échanger sur une vision, une gouvernance. À ma grande surprise, cela n'avait jamais été réalisé auparavant. Ces rencontres furent enrichissantes et elles m'ont permis d'élaborer, non pas un projet de territoire, qui doit être rédigé ensemble, mais une feuille de route avec la conviction que nous devons travailler pour un territoire et non plus une addition de communes.

Le *projet de territoire* fixera le cap ?

Oui, tout à fait. Nous devons définir quelle organisation adopter, pour quels services rendre à nos concitoyens. Avant d'étendre le champ de nos compétences, il nous faut mieux travailler ensemble. La mise en place d'une gouvernance efficace sera le gage d'un projet de territoire réussi. Un délai de deux ans pour aboutir paraît raisonnable.

Comment allez-vous *fédérer* les différentes communes autour de la ville centre ?

Thonon Agglomération doit avoir une existence propre, qui procède des services rendus à sa population, mais elle doit aussi offrir une plus-value à chacun de ses membres. Ce que m'ont appris mes entretiens avec les maires, c'est que l'adhésion des communes passera par l'accroissement des services rendus, y compris de communes à communes.



Le 15 juillet dernier, les élus communautaires ont, tour à tour, été appelés à voter pour élire le président et les 14 vice-présidents de la communauté d'agglomération.

Situé en lac et montagne, notre territoire transfrontalier concentre de nombreux défis à relever : l'emploi, le logement, la mobilité, la cohésion sociale... Ce nécessaire développement du territoire doit s'inscrire dans une vision désormais impérative de transition écologique.



“ LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE SERA LE GAGE D'UN PROJET DE TERRITOIRE RÉUSSI. ”

La **mobilité** est-elle liée à ces questions d'aménagement et d'habitat ?

Nous sommes dans une séquence favorable avec, d'un côté, la mise en service du Léman Express et, de l'autre, l'autoroute Machilly-Thonon, pour laquelle on entrevoit, pour la première fois, la réalisation. Bien que ce soit une infrastructure de transport routier, j'y suis favorable car nous ne faisons que rattraper un retard d'équipement de 40 ans. Nous poursuivrons aussi le projet de bus à haut niveau de service (BHNS). En effet, si le Léman Express et la liaison autoroutière structureront convenablement la partie sud du territoire, à savoir l'axe Bons-Perrignier-Thonon, qu'en sera-t-il de la partie nord avec l'axe Douvaine-Sciez-Thonon ?

Le schéma de mobilité a précisément pour vocation d'assurer le maillage du territoire, notamment de la presqu'île, afin qu'il soit convenablement desservi.

La mise en service du Léman Express et le projet d'autoroute Machilly-Thonon doivent être accompagnés du développement d'une mobilité responsable : renforcer l'offre de transports collectifs et encourager l'usage de la mobilité douce sont des priorités.

“ MOBILITÉ : RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS, TOUT EN ANTICIPANT LES BESOINS FUTURS ”

Nous parlons ici beaucoup des routes, y a-t-il **d'autres aspects** de la mobilité qui seront étudiés ?

À mon sens, le lac est sous-exploité. D'abord parce qu'il y a une demande pour le transport pendulaire, ensuite parce que les échanges peuvent être largement améliorés en fréquence comme en amplitude, sans parler des nouvelles destinations envisageables. Même si les bateaux ne marchent pas encore au solaire, mieux vaut des bateaux pleins que des routes surchargées. C'est une solution côté nord. Nous avons aussi la chance d'être à proximité d'un aéroport international, même s'il génère des nuisances croissantes côté français, dont il nous faudra évidemment discuter avec les autorités suisses. Enfin, nous devons accompagner la demande liée aux modes doux et actifs. À Thonon, je souhaiterais tester un service de partage de vélos électriques et pourquoi pas de cyclotaxis, comme développé à Chambéry. Notre approche doit être pragmatique : répondre aux besoins actuels, tout en anticipant les usages futurs. Le bus et l'autocar ont leurs limites, notamment en raison des coûts d'exploitation. La réussite des politiques publiques passe souvent par la diversité des offres. Lorsqu'on investit de l'argent public, on doit rester humble sur notre capacité à être clairvoyant.



THONON AGGLOMÉRATION S'EST CONSTITUÉE RÉCEMMENT. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE ENTITÉ ENCORE JEUNE ET LE TERRITOIRE QU'ELLE ACCOMPAGNE ?

Nous sommes sur un territoire d'exception, avec un cadre naturel extraordinaire entre lac et montagne. Nous avons aussi la chance d'être voisins d'un pays très dynamique économiquement. Évidemment, cela génère de l'emploi, mais aussi des tensions sur les salaires, le logement, la mobilité. Nous devons travailler à un meilleur équilibre entre nos deux territoires ; d'autant que le nôtre est contraint sur le plan foncier. J'œuvrerai donc avec tous nos partenaires pour répondre au mieux à ces enjeux et préserver notre cadre de vie. De ce point de vue, la coopération transfrontalière est incontournable.

Vous êtes maire de la ville centre (près de 36 000 habitants). Certaines communes, comptent moins de 500 habitants. Serez-vous **le Président de chaque commune**, peu importe sa taille et son poids politique ?

La commande est claire : l'agglomération ne doit plus seulement s'occuper de ses compétences propres ; elle doit aussi répondre aux besoins des communes. Une solidarité doit s'instaurer entre communes bien dotées et celles qui rencontreraient des difficultés. La vertu d'un travail coopératif et sincère, c'est d'accepter de donner et non plus seulement de recevoir. Notre projet de gouvernance devrait permettre une implication plus importante de chacun. J'ai d'ailleurs souhaité qu'un vice-président soit chargé de cette "Gouvernance territoriale". Nous allons aussi mettre en place une règle simple : quand le Bureau traite d'une affaire communale, le maire de la commune concernée sera consulté et pourra participer au débat. L'associer à la prise de décision est un devoir.

Quels sont les **dossiers prioritaires** ?

L'aménagement tout d'abord, qui ne se conçoit plus sans l'objectif de transition écologique. On ne peut développer un territoire sans l'inscrire dans une perspective de développement durable. Le logement ensuite, enjeu majeur parce qu'il conditionne la politique de peuplement d'un territoire. Avec le Programme local de l'habitat, bientôt intégré au PLU intercommunal, nous préserverons une certaine mixité sociale. Mais nous manquons de logements adaptés, plus en adéquation avec le parcours résidentiel de chacun, c'est-à-dire qui suive l'évolution de nos vies.



La nécessaire et possible réduction de notre production de déchets, la protection des milieux naturels et une gestion globale du cycle de l'eau (de l'utilisation de la ressource jusqu'à son rejet dans le milieu naturel) contribueront à préserver notre cadre de vie exceptionnel.



“ NOUS DEVONS GARANTIR L'EFFICACITÉ DE NOS ACTIONS DANS LES QUARTIERS LES PLUS DÉFAVORISÉS DE THONON, MAIS AUSSI À BONS-EN-CHABLAIS, DOUVAINE ET SCIEZ

d'une analyse des besoins. De même, la Politique de la ville, renommée "Cohésion des territoires" va connaître des évolutions significatives, avec par exemple le recrutement d'un chargé de mission et de deux Adultes-relais, dispositif qui nous assure d'importants financements de l'État.

Dans un **contexte budgétaire** contraint, y aura-t-il de la place pour de nouveaux projets ?

La crise sanitaire que nous vivons va se traduire par une crise économique qui deviendra rapidement sociale. L'essentiel de nos recettes provient de l'impôt économique. Si l'économie souffre, la collecte fiscale s'en ressentira nécessairement. Mais je suis confiant : les enjeux ne manquent pas et nous avons des ressources pour faire des choix. Nous travaillerons sur le long terme plutôt qu'à courte vue. Mais tout cela se fera dans la collégialité car on est toujours plus intelligent à plusieurs.

Y a-t-il d'autres **enjeux** ?

Sur le plan économique, la perspective d'implantation d'entreprises suisses est réelle et un rééquilibrage au profit de notre territoire est possible si nous savons mobiliser le foncier disponible. Autre sujet important : la gestion de nos déchets ; notre production peut être réduite et nous devons améliorer la collecte et la valorisation de nos déchets. Nous sommes en phase de déploiement de points d'apport volontaire sur le territoire intercommunal, à l'exception de Thonon,

qui demeure sur un mode de collecte au porte-à-porte ; modalité qu'il nous faudra réinterroger rapidement pour les grands immeubles collectifs. Enfin, l'eau est aussi un sujet sur lequel nous devons prendre des décisions. Avec notre prise de compétence du 1^{er} janvier 2020, l'enjeu est maintenant de mettre en œuvre une gestion globale du cycle de l'eau, de l'acquisition de la ressource à son rejet au milieu naturel.

Porterez-vous aussi une plus grande attention à la **politique sociale** ?

Pour l'heure la politique sociale est morcelée au sein de l'agglomération. Les communes membres doivent faire des choix et nous disposons pour cela

Thonon Agglomération a un rôle capital à jouer en termes de développement économique et de création d'emplois en offrant les conditions favorables à l'implantation et au développement des entreprises sur son territoire.



73 élus

au service des habitants de l'agglomération

Le conseil communautaire 2020-2026 a été installé le 15 juillet dernier. À l'occasion de cette séance, les délégués communautaires ont élu le Président et les vice-présidents de cette assemblée délibérante.



LE PRÉSIDENT
 Christophe ARMINJON
 MAIRE DE THONON-LES-BAINS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président et les 14 vice-présidents se réunissent chaque semaine au sein du Bureau communautaire. Principalement chargé de faire des propositions au conseil communautaire, cette instance permet de débattre des projets de la collectivité et de délibérer dans la cadre des délégations lui ayant été attribuées.



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ALLINGES



François DEVILLE
 5^e vice-président
 Politique de la transition
 écologique du territoire
 > MAIRE D'ALLINGES

ANTHY-SUR-LEMAN



Isabelle ASNI-DUCHENE
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE D'ANTHY-SUR-LÉMAN



Joël GALLAY
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANT



Claudine FAUDOT
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE

ARMOY



Patrick BERNARD
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE D'ARMOY



Céline MARCLAY
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

BALLAISON



Christophe SONGEON
 1^{er} vice-président
 Politique de l'aménagement
 du territoire, du cadre de vie
 et de la stratégie foncière
 > MAIRE DE BALLAISON



Michèle NEYROUD
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

BONS-EN-CHABLAIS



Olivier JACQUIER
14^e vice-président
Protection et mise en valeur du
patrimoine naturel et agricole
> MAIRE DE BONS-EN-CHABLAIS



Anne MAGNIEZ
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE



**Marcel PIGNAL-
JACQUARD**
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE

BRENTHONNE



Michel BURGNARD
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE BRENTHONNE



Geneviève SECHAUD
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANTE



Gil THOMAS
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE CERVENS

CERVENS



Claire DUTARTRE
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANTE

CHENS-SUR-LEMAN



Pascale MORIAUD
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE CHENS-SUR-LÉMAN



Aubert DE PROYART
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

DOUVAINE



Claire CHUINARD
10^e vice-présidente
Politique de l'habitat
et du logement
> MAIRE DE DOUVAINE



Pascal WOLF
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



Olivier BARRAS
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



DRAILLANT



Pascal GENOUD
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE DRAILLANT



Claude MAURICE
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

FESSY



Patrick CONDEVAUX
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE FESSY



Stéphane BARONE
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

LULLY



René GIRARD
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE LULLY



Karine LOTHOS
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANTE

MARGENCEL



Patrick BONDAZ
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE MARGENCEL



Dominique JORDAN
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANTE

EXCENEVEX



Chrystelle BEURRIER
7^e vice-présidente
Gouvernance territoriale
et politiques contractuelles
> MAIRE D'EXCENEVEX



Frédéric GERDIL
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

LOISIN



Laëtitia VENNEN
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE LOISIN



Rémy FABRE
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

LE LYAUD



Joseph DEAGE
8^e vice-président
Politique de la prévention,
du tri, de la collecte et de la
valorisation des déchets
> MAIRE DU LYAUD



Murielle FILLON
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANTE

MASSONGY



Sandrine DETURCHE
> CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE
> MAIRE DE MASSONGY



Lionel DUJOUX
> CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
SUPPLÉANT

MESSERY



Serge BEL
 12^e vice-président
 Politique du grand cycle
 de l'eau
 > MAIRE DE MESSERY



Lucille SCHEFZICK
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

NERNIER



Marie-Pierre BERTHIER
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE DE NERNIER



Geneviève GRAZ
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

ORCIER



Catherine MARTINERIE
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE D'ORCIER



Marie-Christine MICHAUD
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE



Claude MANILLIER
 2^e vice-président
 Stratégie du développement
 et de l'innovation économique -
 politique du tourisme
 > MAIRE DE PERRIGNIER



Céline BURGNIARD
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

PERRIGNIER

SCIEZ



Cyril DEMOLIS
 4^e vice-président
 Mobilité et infrastructures
 de transports
 > MAIRE DE SCIEZ



Fatima BOURGEOIS
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Jean-Philippe LAMBERT
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE

VEIGY-FONCENEX



Catherine BASTARD
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE DE VEIGY-FONCENEX



Bruno DUCRET
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Jean-François KUNG
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE
 > MAIRE D'YVOIRE



Aline DURET
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE
 SUPPLÉANTE

YVOIRE

THONON-LES-BAINS



Christophe ARMINJON
 Président
 > MAIRE DE THONON-LES-BAINS



Jean-Claude TERRIER
 3^e vice-président - Synthèse
 et perspectives budgétaires,
 commande publique et
 mutualisation



Gérard BASTIAN
 6^e vice-président
 Cohésion des territoires
 et citoyenneté



Richard BAUD
 9^e vice-président
 Travaux et bâtiments
 communautaires



Isabelle PLACE-MARCOZ
 11^e vice-présidente
 Politique de la cohésion sociale



Brigitte MOULIN
 13^e vice-présidente
 Politiques culturelle et sportive
 communautaires



Emily GROUPI
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Jean-Marc BRECHOTTE
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



René GARCIN
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Carine DE LA IGLESIA
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Nicole JAILLET
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Philippe LAHOTTE
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Sylvie SETTI
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Mustapha GOKTEKIN
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Cassandra WAINHOUSE
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Katia BACON
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Jean-Baptiste BAUD
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Sophie PARRA D'ANDERT
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Thomas BARNET
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Franck DALIBARD
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE



Mélanie DESFOUGERES
 > CONSEILLÈRE
 COMMUNAUTAIRE



Jean-Louis ESCOFFIER
 > CONSEILLER
 COMMUNAUTAIRE

PENDANT LA CRISE COVID-19

L'agglomération au cœur de votre quotidien

Alors que le pays a connu une période inédite de confinement, les agents de Thonon Agglomération sont restés mobilisés. Les plans de continuité d'activité ont en effet permis de maintenir les services essentiels.



Le portage de repas à domicile a été effectué en suivant le protocole sanitaire pendant toute la période de confinement. **Les colis alimentaires** ont également été distribués chaque semaine aux bénéficiaires de cette aide.



Les agents chargés de la **collecte des déchets** ont assuré leur mission aux horaires habituels.



Pendant toute la durée de la crise, **l'équipe intercommunale est restée à votre écoute** grâce à des permanences téléphoniques. Une fois les agents d'accueil équipés et les protocoles sanitaires précisés, Thonon Agglomération a ouvert de nouveau ses portes au public.

AIDE À LA REPRISE

Mobilisée pour l'activité économique

La crise traversée au printemps a eu des conséquences considérables sur l'activité économique. Cet automne, l'État présente son plan de relance. En attendant, sur le territoire, Thonon Agglomération s'est engagée pour soutenir le tissu entrepreneurial local et la reprise de l'activité économique, dès la fin mars.

Thonon Agglomération a pris, dès le début de la crise, ses responsabilités. Pourtant, elle n'a pas été épargnée par l'événement. Financièrement, elle a été **impactée de plus d'un million d'euros de dépenses complémentaires et de baisses de recettes**. Mais elle a poursuivi ses commandes publiques, lançant les marchés prévus sur la période (8 consultations formalisées). Dès l'attribution du marché, elle a augmenté le régime des avances. Restés mobilisés, les services administratifs ont été particulièrement attentifs aux délais de traitement des factures.



Les chantiers intercommunaux ont pu être relancés rapidement conformément aux protocoles spécifiques du BTP.

Pour les entreprises du secteur du BTP, l'agglomération a facilité le travail. D'abord, en poursuivant sans interruption l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Les chantiers de constructions ont pu être relancés rapidement conformément aux protocoles spécifiques du BTP. En tant que maître d'ouvrage, et en concertation avec les entreprises, elle a aussi repris rapidement ses chantiers sur la base des protocoles sanitaires arrêtés (base nautique de Sciez, déchetterie de Bons-en-Chablais, etc.).

DES MESURES FINANCIÈRES DIRECTES AVEC SES PARTENAIRES

Avec l'aide de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) Destination Léman, Thonon Agglomération a cherché des solutions pour les acteurs touristiques, particulièrement touchés par cette crise sanitaire. Alors qu'un plan d'investissement était prévu en 2021, celui-ci a été anticipé et déployé dès 2020 pour relancer la saison. 21 % du capital de Destination Léman a été mobilisé afin de réaliser un nouvel outil de vente en ligne pour les séjours ainsi que les activités et l'installation de bornes touristiques. Une remise de 50 % sur l'adhésion 2020 a été proposée à ses



En collaboration étroite avec l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) Destination Léman, Thonon Agglomération soutient activement les acteurs touristiques.

partenaires. Outre ses mesures financières immédiates, l'OTI Destination Léman investit pour la poursuite de son observatoire touristique sur le territoire. Plans de promotion et offres seront alors évalués et adaptés en conséquence. Elle s'est aussi associée aux 5 offices de tourisme de la région lémanique française (Thonon, Évian, Pays d'Évian, les Alpes du Léman et les Monts de Genève) sous la marque "Léman France".

INFORMER ET CONSULTER LES ENTREPRISES

Avec l'AEC (Agence économique du Chablais), partenaire économique privilégié de l'agglomération, en contact direct avec le tissu économique

du Chablais, Thonon Agglomération a lancé une enquête auprès des entreprises pour connaître leur situation. Avec plus de 1 000 répondants, celle-ci a permis de déterminer les actions à mettre en œuvre et de les cibler vers les secteurs les plus impactés.

AGGLOMÉRATION-RÉGION, UNE COMMUNAUTÉ D'ACTION CONFIRMÉE GRÂCE AU FONDS RÉGION UNIE

Reconnaissant la qualité de l'engagement de Thonon Agglomération*, la Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de bonifier la contribution intercommunale au fonds "Région Unie". Ainsi, les aides portées au secteur du Tourisme/hébergement/restauration et aux microentreprises pourront atteindre, sur notre territoire, plus d'un million d'euros.

*179 008 € en faveur du secteur "Tourisme/hébergement/restauration" et 179 008 € au secteur "microentreprises et associations".

Des aides financières directes ... pour permettre aux entreprises locales de rebondir

597 000 €

C'est le montant des aides directes consenties par l'agglomération pour sauvegarder le tissu économique du territoire (6 000 entreprises / 26 200 emplois).



L'AIDE "TOURISME/HÉBERGEMENT/RESTAURATION"

179 008 € versés au fonds d'urgence de la Région Auvergne Rhône-Alpes spécifiquement mis en place pour ce secteur. Une subvention pouvant aller jusqu'à 5000 euros peut être versée aux établissements ou associations ayant subi une baisse du chiffre d'affaires de 20 % de mai à juin 2020 ou devant rembourser des emprunts.

L'AIDE "MICROENTREPRISES ET ASSOCIATIONS"

179 008 € versés au fonds d'urgence spécifiquement mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Une avance remboursable comprise entre 3000€ et 20 000€ peut être allouée aux entreprises et associations de moins de 10 salariés et de moins de 1 M€ de chiffre d'affaires (commerçants, artisans, indépendants...)

SOUTIEN À LA FILIÈRE LAITIÈRE

45 000 € Le secteur a connu une baisse de 20 à 80 % de vente de fromages, selon les produits, dû à la réduction puis à la fermeture de plusieurs marchés.

ALLÈGÈMENT DES CHARGES LOCATIVES

14 120 € Cela représente le montant de la suspension des loyers des bureaux relais à Douvaine pour les mois d'avril, mai et juin. Par ailleurs, concernant la pépinière d'entreprises Delta, Thonon Agglomération plaide pour une annulation des entreprises hébergées au-delà de la suspension déjà obtenue.

DÉGRÈVEMENT DE LA FISCALITÉ LOCALE

180 000 € de dégrèvement estimé de la CFE (cotisation foncière des entreprises) acquittée en 2020 par les petites et moyennes entreprises du tourisme, de l'hôtellerie, la restauration, la culture le transport aérien, le sport et l'événementiel.



750

LOGEMENTS

peuvent être réhabilités.

**POURQUOI PAS
LE VÔTRE ?**

**REPLACEMENT
DE CHAUDIÈRE : UNE AIDE
EST POSSIBLE !**

"J'ai des revenus modestes et j'habite une maison des années 70. La vétusté de ma chaudière au fuel et l'augmentation du prix de l'énergie m'ont incité à son remplacement. Grâce à l'OPAH, j'ai reçu conseil et financement. J'ai pu remplacer ma chaudière et installer un ballon thermodynamique. Ainsi pour un budget total de 16 880 € TTC de travaux, je peux bénéficier de 14 652 € de subventions (86,80 %). Grâce au conseil de Bonnin-Demarchi, j'envisage d'autres opérations de rénovation de ma maison."

Ainsi pour un budget total de 16 880 € TTC de travaux, je peux bénéficier de 14 652 € de subventions (86,80 %). Grâce au conseil de Bonnin-Demarchi, j'envisage d'autres opérations de rénovation de ma maison."

Contact : Bonnin-Demarchi
04 56 48 00 11
contact@bonnin-demarchi.fr



(sous conditions de ressources et selon la nature des travaux réalisés). Votre logement doit être construit depuis plus de 15 ans et les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt complet du dossier. Ils seront à réaliser par des professionnels (fournitures et poses).

UN SEUL INTERLOCUTEUR

L'OPAH est un dispositif financé par Thonon Agglomération et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat). Le Conseil Départemental et Action Logement sont également partenaires et apportent des financements complémentaires. **Thonon Agglomération a mandaté la société Bonnin-Demarchi** pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans votre projet.

REGENERO

Le service public pour la rénovation énergétique de l'habitat

Vous avez un projet de rénovation énergétique pour votre logement, vous avez besoin de conseils ? Vous ne rentrez pas dans les critères d'éligibilité de l'OPAH (notamment les critères de ressources), contactez l'un des conseillers REGENERO. Il pourra vous proposer un accompagnement technique spécifique et gratuit. Vous avez un doute sur qui contacter ? OPAH ou REGENERO ? Les prestataires travaillent en collaboration. Ils prendront connaissance de votre projet et vous réorienteront si nécessaire.

Retrouvez toutes les informations sur www.regenero.fr ou par téléphone au 04 58 57 00 87

ÉNERGIE

Aides financières & conseils pour le confort de votre logement



Proposés dans le cadre du PCAET (Plan Air Climat Énergie Territoire), l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et REGENERO vous permettent d'envisager la réhabilitation de votre logement sereinement. Explications.

Vous souhaitez vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique dans votre habitation (isolation des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, etc.) ou vous souhaitez adapter votre logement pour le maintien à domicile (installation de douche, monte escalier, rampe d'accès, etc.) ? Vous louez (ou envisagez de louer) un logement, et vous souhaitez le réhabiliter ? Bénéficiez de l'accompagnement de Thonon Agglomération !

AVANT DE DÉMARRER LES TRAVAUX

L'agglomération a mis en place une OPAH afin de vous aider à concrétiser ces travaux grâce à un conseil personnalisé gratuit et à une aide financière adaptée. Si vous êtes propriétaire occupant, bailleur privé ou syndicat de copropriété dans l'une des communes de Thonon Agglomération, vous pouvez bénéficier de ce dispositif

GRAND PROJET

Rénovation et extension de la base nautique des Clerges



Le groupement de maîtrise d'œuvre, conduit par le cabinet d'architecture Atelier Wolff et Associés (Chavanod), a été choisi pour rénover et étendre cet équipement désormais intercommunal.

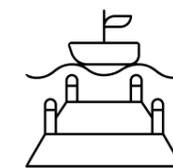
Construite dans les années 70, la base nautique des Clerges, à Thonon-les-Bains, n'était pas complètement aboutie. Alors que le projet initial comprenait plusieurs niveaux, seule la partie destinée au stockage des embarcations a finalement été construite, entraînant des difficultés de fonctionnement pour les utilisateurs. Deux associations se partagent actuellement ce bâtiment : le club d'aviron et celui de kayak. Une augmentation de leur fréquentation soulève un enjeu de taille : l'accueil des adhérents dans de bonnes conditions.

UNE SALLE DE MUSCULATION ET UN TANK À RAMER

La base des Clerges étant devenue "équipement communautaire", c'est Thonon Agglomération qui finance la rénovation du bâtiment ainsi que son extension. Après estimation des besoins menée par la Ville et les associations, le projet propose d'édifier un nouveau bâtiment en surélévation de l'existant. De 630 m², les locaux passeront alors à 1 750 m². Bureaux, vestiaires mais aussi salle de musculation et tank à ramer pourront ainsi prendre toute leur place. La Ville de Thonon-les-Bains, qui avait commencé les études en vue de réaliser ce projet en assure toujours le pilotage opérationnel (par délégation de maîtrise d'ouvrage de l'agglomération).

DIGUE ET VÉGÉTALISATION DU PROJET

Sur le lac, une partie de la digue sera recrée et de nouveaux pontons seront installés. L'ensemble du bâtiment s'insère dans son environnement naturel : large toit végétalisé mais également intégration des pentes du bâtiment dans la végétation. Un revêtement bois de la façade en mélèze ou en douglas sera choisi. Le marché de consultation pour les entreprises de construction s'effectuera à la fin de l'année. Le temps, cet automne, d'établir les permis de construire. La Région Auvergne Rhône-Alpes subventionnera une partie du projet.



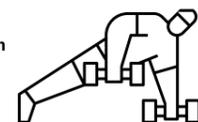
Le projet...
en chiffres

+ DE 1,6 MILLIONS D'EUROS

pour la création de digues naturelles et des nouveaux pontons

+ DE 4

MILLIONS D'EUROS
pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment



1 750 M²

LA SURFACE DES LOCAUX APRÈS EXTENSION

SERVICE

Demande de logement social : bénéficiez de conseils personnalisés

Vous souhaitez faire un point sur votre demande de logement social ? Contactez la conseillère Logement de Thonon Agglomération qui vous recevra lors de sa permanence.



En effet, le SIADL (Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social), créé en partenariat avec les communes et coordonné par Thonon Agglomération, vous accompagne au mieux en harmonisant et en centralisant les informations ainsi que les demandes de logement social sur le territoire. Une fois votre numéro d'enregistrement

obtenu, attestant de la prise en compte de votre demande, sollicitez un rendez-vous pour un suivi personnalisé : être conseillé dans votre projet logement, être orienté-e en cas de besoin spécifique, etc.

Permanences à Perrignier, Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et Thonon-les-Bains.

NOUVEAUTÉ

TITRE DE TRANSPORT : SIMPLE COMME UN SMS



Pour acheter votre titre de transport valable dans les bus du réseau BUT et/ou les lignes interurbaines circulant dans la Zone 300*, il vous suffit d'un téléphone mobile. Envoyez le mot-clé "1H" par SMS au 93 300 et le montant de votre transport (1,10 €) sera directement prélevé sur votre facture mobile, et ce, sans surcoût. Vous recevrez, en retour, un billet numérique, directement utilisable et valable... 1 heure.

* Correspondant à l'actuel périmètre du réseau BUT.



Envoyez le mot-clé **1h** au **93 300**



NOUVEAU
Prenez rendez-vous en ligne

sur thononagglo.fr

Rubrique : mes services/logement social

QUARTIER DE SAINTE-HÉLÈNE

Un local pour tous

Le quartier de Sainte-Hélène, situé à Thonon-les-Bains, compte quelque 300 habitants. Parmi eux, un groupe cultive et jardine au sein de jardins partagés, accompagné par l'association Art'terre - CPIE Chablais. Or aucun lieu n'était ouvert pour qu'ils puissent se réunir ou même entreposer du matériel. Mais depuis la fin de l'été, un local de 30 m² au rez-de-chaussée d'un immeuble a été mis à disposition pour ce groupe mais aussi pour toute autre association qui souhaite bénéficier d'un lieu pour se rencontrer, organiser une réunion (conseil citoyen) ou encore proposer un accueil animé (éducateurs de prévention). Ce local est mis à disposition et aménagé par Thonon Agglomération, qui a signé, au printemps 2020, une convention avec le bailleur social Halpades.

JEAN-LUC RAUNICHER

"Nous devons produire et consommer autrement"

Après la crise sanitaire, Jean-Luc RAUNICHER, Président du MEDEF Auvergne Rhône-Alpes et dirigeant de la société Promedif (Perrignier), espère un monde plus responsable. Entretien.



COMMENT SE PRÉSENTE LA REPRISE ?

Après le choc que nous avons vécu, la reprise de l'activité est encore timide et incertaine. Plusieurs secteurs se révèlent particulièrement sinistrés : l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'événementiel et bien sûr l'industrie en général (dont l'automobile et l'aéronautique), qui pèse 22 % de l'économie en Haute-Savoie, contre 12 % au niveau national.

LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, NOTAMMENT CELLES DE THONON AGGLOMÉRATION, SONT-ELLES SUFFISANTES ?

Les mesures prises par l'État, incluant le prêt garanti, le report des charges, l'activité partielle, ont été massives et bienvenues pour les entreprises. La Région s'est aussi fortement mobilisée, tout comme le Département et Thonon Agglomération, dont les aides sont ciblées sur les secteurs

les plus touchés. Il fallait des aides mobilisables rapidement par les entreprises : à ce titre, on peut dire que les pouvoirs publics ont été au rendez-vous.

QUELLE SERA LA SUITE ?

Cette crise a jeté une lumière crue sur l'absence irresponsable de nos moyens de production locale. Il nous faut travailler rapidement la recapitalisation des entreprises et la réindustrialisation de nos territoires. La perspective d'un allègement des impôts de production constitue à ce titre un facteur favorable pour la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre pays. Il s'agit aussi de renforcer nos efforts pour mieux former nos salariés, afin de permettre à chacun d'améliorer son employabilité et son adaptabilité face aux évolutions du marché du travail.

CETTE CRISE A-T-ELLE RENFORCÉ LES VALEURS DE L'ENTREPRISE ?

Les valeurs sociales ont toujours été, chez Promedif, essentielles. Nous sommes très attentifs au bien-être et à la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, dont la satisfaction est tout aussi importante que celle de nos clients à nos yeux. Cette crise nous enjoint certainement à produire et à consommer autrement. L'écologie et l'économie devront fonctionner ensemble et l'humain redeviendra, je l'espère, une valeur cardinale.

L'AGGLOMÉRATION ÉTEND SES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES COMMERCIALISE SOUS LA FORME D'UN BAIL À CONSTRUCTION, SONT-CE DES BONNES NOUVELLES ?

L'extension des zones est nécessaire. La réindustrialisation doit pouvoir se faire dans les territoires. L'exigence écologique se traduit aussi par un emploi plus proche

"Pour relancer l'activité rapidement, les entreprises ont besoin d'aides, comme celles proposées par Thonon Agglomération"

de l'habitat. Le développement industriel, s'il est responsable, ne peut qu'être positif sur le plan sociétal. Quant au bail à construction, je n'en vois qu'une limite : certaines PME et TPE sont attachées à la propriété du terrain. La volonté de Thonon Agglomération de garder la maîtrise du foncier à vocation économique me paraît responsable. L'entreprise reste propriétaire de son bâtiment. Le partenariat est gagnant-gagnant.

Le bail à construction

Il s'agit d'un contrat de location, dont le loyer est payé en une seule fois (loyer canon) à la signature, par lequel le bailleur, ici Thonon Agglomération, reste propriétaire du terrain. Elle le met à disposition d'une entreprise qui s'engage à y édifier des constructions. L'entreprise peut revendre les bâtiments. Thonon Agglomération en restant propriétaire s'assure que le foncier demeurera à vocation économique. La durée du contrat ne peut excéder 99 ans.

Promedif...
— en 3 chiffres —

40
salariés

1969
création de l'entreprise

3500 M²
d'usine, installée à Perrignier



ALLINGES

Des travaux d'assainissement au chef-lieu



Lancé au mois de juillet, le chantier vise au raccordement d'une trentaine d'habitations au réseau séparatif (qui distingue la collecte des eaux usées et des eaux pluviales).

A ces travaux d'assainissement menés par Thonon Agglomération succéderont les aménagements et sécurisation de voirie coordonnés par la commune d'Allinges. La fin des travaux et des aménagements de circulation nécessaires sont prévus pour le printemps 2021. Ils représentent un investissement global de 950 000 € HT (dont 51 % pris en charge par Thonon Agglomération).

SCIEZ

Prévenir les inondations

Afin de limiter les débordements du ruisseau de Filly pouvant causer des inondations dans le hameau de Prailles, le chenal a été élargi en amont des habitations. Les aménagements réalisés permettront de limiter l'effet des embâcles (amoncellement de bois à l'entrée du réseau) et de faciliter l'évacuation des eaux en cas de fortes pluies.



THONON-LES-BAINS

RÉORGANISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE



D'ici la fin de l'année, certaines tournées de collecte des déchets seront réorganisées dans quelques secteurs de la ville. Les tournées seront optimisées et la circulation des camions réduite au strict nécessaire. Il s'agit aussi de tenir compte de l'urbanisation de nouveaux secteurs. Les foyers concernés par des changements de jour(s) de collecte de leurs déchets seront spécifiquement informés en temps voulu.



A noter

L'organisation des événements mentionnés dans cette page pourra être modifiée ou suspendue compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire. Retrouvez toutes les infos nécessaires sur www.thononagglo.fr

8 ET 9/10 UNE HISTOIRE DE FRANCE I & II

Théâtre - 1h
Dans la cadre des Chemins de traverse
Yvoire (salle communale) le jeudi 8 octobre à 20h30 (Episode 1)
Massongy (salle polyvalente) le vendredi 9 octobre à 20h30 (Episode 2)
À partir de 12 ans
Billetterie : 04 50 71 39 47

JUSQU'AU 31/10 ATELIERS COMPOSTAGE

À Douvaine, Sciez et Thonon-les-Bains
Toutes les dates sur www.thononagglo.fr
Gratuit sur inscription :
Service Prévention et Gestion des déchets
04 50 31 25 00



DU 12 AU 23/10 FESTIVAL DES P'TITS MALINS

Théâtre/Danse/Chanson/
Fête du livre/Cinéma (lire p.7)
Un événement soutenu par Thonon Agglomération

21/10 LE PUISOIR D'IMAGINAIRES

Sortie-découverte (dès 6 ans)
Orcier
De 14h à 16h
Gratuit sur inscription sur www.thononagglo.fr
En partenariat avec le Département de la Haute-Savoie

14/11 LES FRÈRES CHOUM

Théâtre musical - 1h
Dans le cadre du Festival des P'tits Malins et de la résidence de l'Ensemble Odyssee & cie (lire p.7).
Thonon-les-Bains (Théâtre M. Novarina) à 10h30
À partir de 6 ans
Billetterie : 04 50 71 39 47



MERCREDI 18 NOVEMBRE

FORUM PARTIR À L'ÉTRANGER

Études, travail, volontariat international ou projet humanitaire... Ce forum est là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches afin d'organiser dans les meilleures conditions votre voyage à l'étranger et réaliser vos projets.

Avec des tables rondes, des ateliers, la présence de professionnels de la mobilité internationale et des retours sur expériences de jeunes voyageurs, le forum organisé par le Bureau Information Jeunesse vous apporte des réponses concrètes et utiles. Entrée Libre

Programme complet sur www.thononagglo.fr



RETROUVEZ DANS CETTE PAGE
UNE SÉLECTION DES ÉVÉNEMENTS
PROPOSÉS OU SOUTENUS PAR THONON
AGGLOMÉRATION.

20/11 LE PLUS PETIT CIRK DU BORD DU BOUT DU MONDE

Cirque - 55mn
Dans le cadre des Chemins de Traverse
Ballaison (salle polyvalente) à 20h
À partir de 6 ans
Billetterie : 04 50 71 39 47



DU 21 AU 29/11 SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Programme en cours de préparation
À consulter prochainement sur www.thononagglo.fr

29/11 ZONE DE GRATUITÉ

Sciez (salle du CAS)
Pour déposer : de 8h à 12h
Pour prendre : de 9h à 14h
Accès libre pour tous sans inscription
Coordonnée par le Foyer Culturel de Sciez avec le soutien de Thonon Agglomération et de la commune de Sciez.



Retrouvez tous les événements de l'automne

organisés sur le territoire de Thonon Agglomération sur www.destination-leman.com et [f agendadestinationleman](https://www.facebook.com/agendadestinationleman)

Améliorez le confort de votre logement!

en

ADAPTANT

votre salle de bains

ISOLANT

votre toiture, vos murs,
vos planchers

REMPLAÇANT

votre mode
de chauffage



De nouvelles
aides avec
l'OPAH
2020-2023



Tél. 04 56 48 00 11